

le risque de transport de matières dangereuses par voies routières et ferrées

Les infrastructures routières et ferroviaires supportent le trafic lié au transport de matières dangereuses. Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives...

Les risques majeurs associés aux Transports de Matières Dangereuses (TMD) sont donc consécutifs à un accident se produisant lors du transport.

Ce risque est susceptible de survenir, particulièrement sur les grands axes de transport, tels qu'autoroutes et voies ferrées, mais aussi sur une grande partie du réseau routier départemental.

Ce dernier se trouve potentiellement exposé en raison des approvisionnements qui s'effectuent en permanence :

- livraison d'hydrocarbures dans les stations services ;
- livraison de chlore dans les stations de traitements des eaux ;
- livraison des produits phytosanitaires dans les coopératives agricoles ;
- ... sans oublier les livraisons de fioul domestique et de gaz butane et propane auprès de la population.

Les infrastructures de transport susceptibles de présenter un risque de transport de marchandises sont représentées sur la carte ci-jointe



RESEAUX ROUTIERS ET VOIES FERREES

Délimitation des zones soumises à un
risque naturel ou technologique prévisible
en application de l'article
R.443-9 du code de l'urbanisme

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
(TMD) PAR VOIES ROUTIERES ET FERROVIAIRES

Cette carte est indissociable de sa notice d'accompagnement

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral
en date du - 2 NOV. 2017

Le préfet,

Jean-Luc VIDELAINE

SEPTEMBRE 2017
Fond : BDCARTO©IGN2007

